

## **COMMISSION DES ARBITRES**

---

**Réunion :**                    **du Bureau de CDA du mardi 26 août 2025, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.**

---

**Présidence :**                M. Nourédine DEBBICHE.

---

**Membres présents :**        MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ - Rémi LAURENT -  
Philippe PRUDHON

---

**Membres de la CDA plénière, invités :**    MM. Jalil BOURAGA – Sébastien VEZIN.

---

Le Président de la CDA ouvre la réunion, souhaitant la bienvenue à tous pour cette première réunion de Bureau d'une nouvelle saison qui débute, et qu'il souhaite prospère pour l'arbitrage départemental.

Ainsi que prévu et annoncé, il a été proposé à deux membres de la CDA plénière de suivre les travaux du Bureau. MM. Bouraga et Vezin débutent ce cycle, cette invitation se renouvelant avec deux autres collègues lors de chaque réunion de Bureau.

### **1. Audition de Stéphane Dalansy**

Le Bureau de CDA reçoit Monsieur Stéphane Dalansy, arbitre du groupe D2, conformément à la décision de la CDA du 7 juillet 2025.

Un large échange est fait avec l'intéressé, permettant de faire un point de situation générale et personnelle, suite à une saison 24/25 relativement difficile, notamment lors de certaines rencontres. Un accompagnement spécifique en début de saison lui est proposé, afin de l'aider dans ses prestations.

### **2. Courriers reçus/dossiers à traiter**

#### **Courriers reçus :**

- **FFF - DA** : plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres.

Le Bureau de CDA prend connaissance du plan d'action fédéral et des dispositions préconisées visant au renforcement de la protection des arbitres lors et en dehors des rencontres.

Les aspects d'utilisation du carton blanc, notamment à l'encontre des occupants techniques des bancs de touche, ainsi que la généralisation de pauses d'apaisement à mettre en œuvre lors de matches difficiles ou interrompus font partie des mesures fortes de ce plan.

Le Bureau valide les propositions déclinées, lesquelles restent subordonnées à un échange entre le président de ligue et les 7 présidents de district, précisant que la mise en œuvre de ce plan d'action fédéral n'aurait de sens et de valeur d'engagement territorial, que si les 7 districts burgo-comtois et la ligue s'engagent dans une mise en œuvre identique et commune sur le, plan de la temporalité aussi.

- LBFC/CRA : information saisie des cartes grises arbitres saison 25/26. Le Bureau précise que les observateurs de la CDA seront défrayés sur la même base que les arbitres au titre de la saison 25/26, et devront de ce fait, également saisir la carte grise du véhicule utilisé pour les missions confiées.
- ETRA : copie pour information bilan enquête de satisfaction arbitrage régional saison 24/25. Pris note.
- ETRA : confirmation de présence de Jacques BADET à la réunion de travail des observateurs de la CDA du dimanche 14 septembre 2025. Remerciements pour cet engagement.
- ETRA : renouvellement du dispositif des « VRP Arbitrage – Volontaires Recruteurs de Proximité », selon les modalités identiques à celles pratiquées jusqu'à présent, avec l'intervention de Billel Debbiche et Tristan Balland, confirmés dans ces missions. Rappel : les frais de déplacement des deux VRP restent pris en charge par le District dans lequel les réunions sont initiées.
- ETRA : information du souhait d'organiser deux sessions de travail délocalisées, au district de Haute-Saône, à l'attention des observateurs d'arbitres, le jeudi 13 novembre (19h/21h) et des JAL, le vendredi 21 novembre (19h/21h). Avis favorable District et CDA, confirmation à l'ETRA apportée.
- ETRA : information des organismes délivrant en Haute-Saône, la formation aux « Gestes Qui Sauvent » (GQS), désormais obligatoire dans le cadre de la Formation Initiale en Arbitrage (FIA). Remerciements pour l'information. Un contact sera pris avec les 2 structures mentionnées, afin de voir leur intérêt mais aussi les conditions de faisabilité pour intervenir à la session FIA de novembre 2025.
- Commissions sportive et technique du District : proposition d'associer la CDA à l'action de formation des tuteurs à la touche en catégorie U13, qui aura lieu le 29 septembre prochain. Transmis à la section technique de la CDA, avec avis favorable du Bureau pour qu'un membre de la CDA soit partie prenante du sujet.
- Dominique Benay : information non renouvellement arbitrage saison 25/26. Le Bureau de CDA en prend note, regrettant cette décision, et remercie l'intéressé pour l'engagement qu'il a pris dans la fonction d'arbitre officiel.
- Yacine Oussemgane : indisponibilité pour raison de congés à la réunion de rentrée des arbitres du vendredi 12 septembre 2025
- Nicolas Paget : information non renouvellement arbitrage saison 25/26. Le Bureau de CDA en prend note, regrettant cette décision, et remercie l'intéressé pour l'engagement qu'il a pris dans la fonction d'arbitre officiel.
- Maxime Princet : candidature en qualité d'observateur jeunes arbitres au titre de la saison 25/26. Le Bureau valide cette demande, et remercie l'intéressé pour ce futur engagement.
- Thibaut Troncin : demande explications relatives à des éléments de son classement arbitre saison 24/25. Une réponse explicative lui sera apportée.
- Benoit Varennes : courrier de demande obtention d'une année sabbatique d'arbitrage au titre de la saison 25/26. Le Bureau de CDA valide la demande de l'intéressé au titre de la saison 25/26, dans le respect des dispositions figurant à l'article 26 du règlement intérieur de la CDA.
- Maxence Ventzriette : information non renouvellement arbitrage saison 25/26. Le Bureau de CDA en prend note, regrettant cette décision, et remercie l'intéressé pour l'engagement qu'il a pris dans la fonction d'arbitre officiel.
- Omar Zarat : information non renouvellement arbitrage saison 25/26. Le Bureau de CDA en prend note, regrettant cette décision, et remercie l'intéressé pour l'engagement qu'il a pris dans la fonction d'arbitre officiel.

### **3. Etat des effectifs seniors et jeunes saison 2025/2026 (désignables – renouvelés – non renouvelés – autres situations)**

Le Bureau de CDA prend connaissance des effectifs arbitres renouvelés à la date de la réunion :

D1 : 11 arbitres

D2 : 15 (dont un arbitre en année sabbatique 25/26)

D3 : 15 (dont un arbitre en année sabbatique 25/26)

Jeunes : 18 arbitres

Effectifs renouvelés administrativement mais pas tous médicalement, qui ne sont pas satisfaisants ni suffisants pour garantir une couverture optimale des rencontres seniors et jeunes.

### **4. Finalisation du programme de la réunion de rentrée des arbitres (seniors et jeunes)**

Le Bureau de CDA confirme et rappelle la date de la réunion de rentrée des arbitres, fixée de longue date au **VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025, de 18h30 à 22h00, au PHAJ (ex FJT) de Frotey-lès-Vesoul.**

Le programme proposé par la section technique est présenté, et validé par le Bureau.

Le questionnaire-contrôle de connaissances sera subi lors de cette réunion.

Les arbitres nommés au cours de la saison 24/25 recevront leur écusson officiel lors de cette réunion (possibilité de venir accompagnés – famille – parents, pour cette remise).

La convocation sera envoyée à tous les arbitres adultes et jeunes ayant renouvelé à la date de l'envoi (puis complété en lien avec les renouvellements reçus), et le programme définitif sera remis en séance.

Le Bureau de CDA rappelle le caractère obligatoire de cette réunion, qui entre dans le programme annuel de formation des arbitres, au même titre que le stage annuel des arbitres du mois de janvier.

Les modalités en vigueur du règlement intérieur de la CDA seront appliquées dans le cas d'une absence partielle ou totale d'un arbitre convoqué à l'un ou l'autre de ces rassemblements techniques.

### **5. Affectations des observateurs CDA saison 2025 / 2026 :**

Le Bureau acte à la fonction d'observateur de la CDA, sur les compétitions seniors et / ou jeunes, au titre de la saison 25/26 de :

MM. Tristan Balland - Luc Barreau - Jalil Bouraga – Mohamed Chakafi – Jean-François Chapuzot – Billel Debbiche – Nourédine Debbiche – Carlos Ferreira – Yohan Gimenez - Rémi Laurent – Julien Mancassola (jeunes) – Maxime Perringérard (jeunes) – Maxime Portier (jeunes) – Maxime Princet - Dorian Robbe – Sébastien Vezin.

Rappel : les observateurs sont des collaborateurs occasionnels de la CDA et du District et sont, de ce fait, soumis au règlement de la cotisation obligatoire fixée pour la saison 25/26 à 25€.

Egalement, les frais de déplacement inhérents aux missions réalisées seront pris en charge selon les mêmes modalités que ceux des arbitres officiels, sous réserve de la production/saisie de la carte grise du véhicule utilisé pour les missions.

## **6. Réunion de rentrée des observateurs du dimanche 14 septembre 2025 (programme – déroulé, ... :**

Elle se déroulera le **DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025, à partir de 9h30, au siège du District.**

Deux parties composeront cette journée :

En matinée, le bilan de la saison 24/25, les modifications aux lois du jeu 25/26, les axes de travail et consignes de la CDA pour les observations 25/26, et une présentation – échanges faite par Jacques Badet (ETRA BFC) des modalités d'observation et de notation des arbitres + la rédaction du rapport d'observation.

Puis en après-midi l'observation en commun d'un match de D1 et le débriefing commun de l'arbitre afin d'harmoniser les pratiques et modalités d'observation et de rédaction du rapport.

## **7. Situation F.I.A. (Formations Initiales en Arbitrage) :**

### **Saison 2024/2025 :**

Candidat ayant échoué au premier examen pratique suite à réussite théorie :

Antoine GRANDJEAN (Melisey Saint Barthélémy)

Anes GUELLATI (Haute Lizaine)

Kerim ZENGIN (Vesoul AFM)

Ces candidats seront convoqués à une rencontre/tutorat avant convocation au 2<sup>ème</sup> et dernier match d'examen pratique.

### **Saison 2025/2026 :**

Une session de formation FIA (Formation Initiale en Arbitrage) a été organisée par la Ligue de Bourgogne Franche Comté à Dijon du 22 au 24 août 2025. Aucun candidat issu de notre instance s'est inscrit.

La prochaine session organisée au siège du District se déroulera les samedis 8, 15 et 22 novembre 2025 au siège du District à Vesoul. A noter que les inscriptions s'effectuent uniquement par voie dématérialisée sur le site de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté (IR2F).

Il s'agira de la version remodelée de la FIA qui sera dispensée à cette occasion, plus complexe, mais plus exigeante également vis-à-vis de l'accès à la fonction, comportant notamment un atelier lié aux Gestes Qui Sauvent (GQS).

## **8. Composition de la CDA 25/26, et fonctionnement :**

Le président détaille la composition de la CDA plénière, du Bureau de CDA et des différentes sections qui la composent (cf document annexe).

Cette proposition est validée au titre de la saison 25/26.

## **9. Modalités de travail des désignations et de la section pour la saison 25/26 :**

Une réunion interne a été organisée début juillet dernier, permettant de faire un bilan de fonctionnement du secteur désignations (arbitres et observateurs), de définir d'éventuels axes de régulations ou d'amélioration, après une première saison de travail avec de nouvelles personnes et de nouvelles modalités.

Le bilan de la saison 24/25 a été très satisfaisant et la même architecture de travail est conservée pour cette saison (manière de fonctionner – temporalité de travail et de parution des désignations notamment).

Il est proposé, selon la disponibilité d'observateurs, d'accompagner les arbitres promus à l'inter-saison sur leur 1<sup>er</sup> match dans leur nouvelle catégorie, afin de les aider davantage encore.

Egalement et après échanges, les mêmes modalités de transmission des indisponibilités de la part des arbitres et de communication avec la CDA sont maintenues pour la saison à venir.

#### **10. Barème de retraits de points suite à manquements saison 25/26 :**

Le Bureau reprend le barème de retraits de points, utilisé lors de la saison dernière 24/25 dans le cas de manquements dans la fonction, et décide son maintien au titre de la saison 25/26.

Ce barème sera présenté aux arbitres lors de la réunion de rentrée.

#### **11. Règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental saison 2025 2026 (propositions de modifications à apporter suite à dernière réunion) :**

Le Bureau reprend l'intégralité du document et valide les propositions faites par le secrétaire de la CDA, en matière d'ajouts – de retraits – de modifications apportées aux règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental / saison 2025/2026.

Ce document sera présenté au Bureau du District pour étude en vue d'une validation puis aux arbitres lors de la réunion de rentrée du vendredi 12 septembre, notamment concernant les articles ayant subi une modification par rapport à la saison dernière.

#### **12. Date de réunion CDA plénière de rentrée :**

Le Président aborde le sujet du nombre et de la fréquence des réunions de CDA plénière, qui doivent venir compléter et alterner les travaux du Bureau de la CDA, lesquels ont une visée beaucoup plus administrative et de gestion courante, tandis que les réunions plénières doivent être le cadre d'échanges plus prospectifs et politiques.

Jusqu'à présent, trois réunions de CDA plénière sont organisées sur la saison.

Après discussion, le Bureau décide le maintien de ce format, avec une temporalité comme suit : une réunion début décembre, en mars-avril puis en juillet (validation des classements, des affectations et bilan de la saison).

Ainsi, le Bureau acte la tenue d'une réunion plénière de la commission au SAMEDI 6 DECEMBRE 2025, au siège du District.

Date annoncée suffisamment à l'avance pour permettre aux membres de s'organiser afin d'être disponibles et présents.

#### **13. Questions diverses**

- Fixation de la date du stage hivernal des arbitres : après échanges, **le Bureau retient la date du DIMANCHE 18 JANVIER 2026, sur la journée entière**, sur le site de Port-sur-Saône, à solliciter et interroger quant à la disponibilité des installations.

A cet égard, Yohan Gimenez fait part d'une autre possibilité de lieu pour accueillir les réunions des arbitres, ce qui sera à étudier sur un plan de la localisation, notamment en période hivernale et de météo/routes pouvant être compliquées ; mais aussi de l'éventuel coût des prestations, sachant qu'à aujourd'hui, toutes les installations proposées par la mairie de Port-sur-Saône donnent une réelle satisfaction et le sont gracieusement (pas de coût).

**Prochaine réunion du Bureau de CDA : le mercredi 29 octobre 2025, à 18h00, siège du District.**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21h00.

Le Président de la CDA,  
**Nourédine DEBBICHE**

Le secrétaire de la CDA,  
**Philippe PRUDHON**

RAPPEL :

*Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*